

Je tiens à faire savoir à ceux qui crient écoutez, écoutez. . .

Quelques DEPUTES: Ecoutez! écoutez!

M. R. L. BORDEN: . . . que l'assertion que cette brochure a été distribuée par le parti conservateur ou par un comité conservateur quelconque est absolument mensongère et malicieuse. C'est tout ce que j'ai à en dire et si quelqu'un prétend avoir des renseignements contraires, qu'on sache bien qu'à la suite d'une enquête minutieuse j'ai acquis la certitude que cette brochure n'a été distribuée dans aucune circonscription électorale du Canada par le parti conservateur ou un comité conservateur quelconque. Dans mon propre comté d'Halifax, j'en suis convaincu, ce document a produit un effet exactement contraire à celui qu'on en attendait.

Sir WILFRID LAURIER: Ecoutez! écoutez!

M. R. L. BORDEN: Bien qu'il eut été distribué par le comité libéral dans les parties du comté où l'on en attendait d'excellents résultats, je suis convaincu qu'à la dernière élection j'ai obtenu un plus fort contingent des suffrages catholiques, qu'en aucune autre circonstance antérieure.

M. E. M. MACDONALD: L'honorable député me permettra-t-il de lui demander s'il sait si cette brochure a été distribuée par des conservateurs qui ne faisaient pas partie, officiellement, du comité conservateur du comté?

M. R. L. BORDEN: Si la chose a été faite, je l'ignore, et malgré tout mon respect pour mon honorable ami, je déclare que je n'ai aucune raison de croire et je ne crois pas que cette brochure ait été mise en circulation par le comité conservateur du comté ni par une personne ayant quelque attaché officielle avec le parti conservateur.

M. E. M. MACDONALD: J'ai conservé quelques exemplaires de la brochure intitulée "Le devoir du moment" distribuée dans le comté de Pictou par des conservateurs de ce comté.

M. CARVELL: Combien en avez-vous distribué?

M. R. L. BORDEN: Ce que certains conservateurs ont pu faire individuellement, je l'ignore. Je citerai de nouveau le contenu de cette feuille volante pour en faire mieux ressortir le caractère faux et trompeur et le signaler plus particulièrement à l'attention de la Chambre.

Ceci est un échantillon des imprimés que le parti conservateur distribue dans les centres orangistes et protestants.

M. DEVLIN: C'est exact.

M. R. L. BORDEN: L'honorable député de Wright est habituellement à côté et il y a

lieu de croire que dans le cas actuel il ne s'est pas départi de cette habitude.

M. CONMEE: L'honorable député a dit cet écrit a été publié dans un journal d'Ontario. Aura-t-il l'obligeance de donner le nom de ce journal?

M. R. L. BORDEN: Monsieur l'Orateur, me permettrez-vous, par exception, d'empêter sur vos prérogatives et de nommer mon honorable ami membre unique d'un comité chargé de renseigner la Chambre sur ce point?

Dès le début de la session, je tiens à signaler brièvement certaines questions discutées récemment par la presse du pays, relatives à la longueur des sessions. J'ai lu et entendu bon nombre de commentaires hostiles sur ce point et je ne suis pas prêt à dire que certaines sessions n'aient pas été inutilement prolongées. Le public croit peut-être à tort que les dépenses occasionnées par une session sont en proportion de sa durée. Or l'indemnité des sénateurs et des membres de la Chambre des communes, de même que les appointements des fonctionnaires permanents n'augmentent pas et, de ce chef, le coût de la session, qu'elle soit longue ou courte, reste le même. Sous d'autres rapports, naturellement, les dépenses sont en proportion de la durée.

Toute intention de critique ou d'esprit de parti mise de côté, je rappellerai à l'honorable premier ministre qui sera certainement de mon avis, que la date à laquelle un gouvernement saisit la Chambre d'un projet important peut avoir une grande influence sur la longueur d'une session et j'ouvre une parenthèse pour exprimer l'espérance que la présente session, convoquée très tard, trouvera le Gouvernement préparé et que tous les projets importants nous seront soumis à une date rapprochée.

Passons en revue les sessions des cinq dernières années. Celle de 1903 s'est ouverte le 12 mars pour clore le 23 octobre. Le projet de loi relatif au chemin de fer transcontinental national a été déposé le 30 juillet, le 14<sup>e</sup> jour de la session; l'adoption de la résolution s'y rattachant n'a été proposée que le 11 août, le 15<sup>e</sup> jour de la session. Les subventions aux chemins de fer n'ont été déposées que le 10 octobre, le 21<sup>e</sup> jour de la session et leur adoption n'a été proposée que le 22, 224<sup>e</sup> jour après l'ouverture. Un projet de grande importance, concernant le pont de Québec, n'a été déposé que le 21 octobre, le 223<sup>e</sup> jour de la session et son adoption n'a été proposée que le 23, soit 224 jours après l'ouverture.

A l'égard de ces projets et de tous ceux que je mentionnerai dans un instant, où le Gouvernement n'était pas prêt à les déposer et le dépôt en a été retardé de propos délibéré pour prévenir une trop longue discussion, ou la session n'a pas été indûment prolongée eu égard à l'importance

M. R. L. BORDEN.